



Les consommateurs peuvent jouer un rôle dans la prévention de préjudices associés aux accidents liés à la médication.

## Une bonne communication peut aider à prévenir les erreurs avec préjudice liés aux médicaments!

Nous avons tous été victimes, à un moment ou à un autre, d'une mauvaise communication. Peut-être avez-vous raté une réunion parce qu'on ne vous avait pas informé d'un changement de lieu. Peut-être encore avez-vous acheté le mauvais article au supermarché pour une personne qui ne vous avait pas bien expliqué ce qu'elle voulait. La plupart du temps, une mauvaise communication cause tout au plus un inconfort. Par contre, lorsqu'il s'agit de médicaments, il pourrait en résulter de graves préjudices.

Voici un exemple d'accident attribuable à une mauvaise communication qui a été déclaré à Médicamentssécuritaires.ca. Une consommatrice prenait un médicament, du ramipril, pour maîtriser son hypertension artérielle. Or, ce médicament est offert en diverses teneurs. La consommatrice prenait deux capsules de 10 milligrammes (mg) par jour, soit une dose quotidienne totale de 20 mg. Cependant, le médecin pensait qu'elle prenait deux capsules de 2,5 mg, soit une dose quotidienne totale de 5 mg. Comme la tension artérielle de la consommatrice était encore un peu trop élevée, le médecin lui a dit de prendre trois ou quatre capsules par jour<sup>1</sup>. Si elle avait effectivement pris les capsules de 2,5 mg, sa dose quotidienne totale aurait donc été de 7,5 à 10 mg. Cependant, comme elle prenait les capsules de 10 mg qu'elle avait sous la main, elle a pris quatre fois la dose de ramipril que le médecin avait prévue! Un membre de la famille s'est finalement rendu compte de l'erreur. La famille a eu quelques difficultés à mettre la situation au clair avec le cabinet du médecin et la pharmacie, mais, heureusement, il n'y a pas eu de préjudice.

### Quelques suggestions de Médicamentssécuritaires.ca pour éviter les problèmes de communication liés aux médicaments :

- Notez tous les médicaments que vous prenez et comment les prendre. N'oubliez pas de modifier votre liste dès qu'un changement est apporté à vos médicaments. Montrez cette liste à tous les professionnels de la santé que vous consultez.
- Assurez-vous de connaître **la teneur par unité** de chaque médicament que vous prenez ou utilisez, ainsi que la **quantité**

Figure 1 - Exemple d'étiquette d'un médicament sur ordonnance\*

**PHARMACIE LOCALE**  
123, RUE PRINCIPALE  
VILLE (PROVINCE) **555 123-4567**

RX : 9876543 REN. : 3 Dr T. AMI

PATIENT, PRÉNOM

**PRENDRE 2 CAPSULES UNE FOIS PAR JOUR**

**ABC-RAMIPRIL 10 milligrammes (mg)**  
RAMIPRIL 10 milligrammes (mg) 30 CAPSULES ABC 01234556

**Nom et teneur du générique** (points à RAMIPRIL 10 milligrammes (mg))

**Nom et teneur de la marque** (points à ABC-RAMIPRIL 10 milligrammes (mg))

**Quantité totale dans chaque dose = nombre de capsules (2) x teneur (10 mg) = 20 mg**

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

\*Ceci n'est qu'un exemple; les étiquettes de médicaments sur ordonnance ne suivent pas toutes ce modèle exactement.

**totale à prendre à chaque dose** et le nombre de fois par jour où vous devez prendre le médicament. **La dose et la teneur sont souvent indiquées en grammes, en milligrammes, en microgrammes ou en unités (voir la figure 1).** Vous devez connaître ces renseignements pour tous les médicaments que vous prenez, qu'il s'agisse de timbres, de formules liquides, de crèmes, de gouttes, de solutions injectables, de médicaments par inhalation, de comprimés ou de capsules. Notez ces renseignements dans votre liste de médicaments.

- Si vous parlez de vos médicaments à un professionnel de la santé par téléphone, consultez votre liste ou les flacons de vos médicaments. [Ne donnez aucun renseignement de mémoire!](http://www.medicamentssecuritaires.ca/bulletins/dossiers/201212BulletinV3N7MemoireNeSuffitPas.pdf)  
[www.medicamentssecuritaires.ca/bulletins/dossiers/201212BulletinV3N7MemoireNeSuffitPas.pdf](http://www.medicamentssecuritaires.ca/bulletins/dossiers/201212BulletinV3N7MemoireNeSuffitPas.pdf)
- Si le médecin vous dit de modifier la dose d'un médicament selon vos symptômes, demandez-lui quelle est la dose maximale qu'il est sécuritaire de prendre en une fois. Vous devez aussi connaître la dose totale maximale qu'il est sécuritaire de prendre par jour; c'est ce qu'on appelle la « dose quotidienne maximale ».
- Si un professionnel de la santé vous demande de changer la façon de prendre un médicament, notez bien ces nouvelles directives. Il peut aussi vous aider à modifier votre liste en conséquence.
- Informez votre pharmacie de tout changement à la façon de prendre vos médicaments. Si votre médecin rédige une nouvelle ordonnance pour un médicament que vous prenez déjà, apportez-la à votre pharmacie sans tarder, même s'il vous reste des réserves du médicament. C'est particulièrement important si la dose ou les directives ont changé. Ainsi, la pharmacie pourra mettre à jour votre dossier. De plus, vous pourrez en profiter pour poser des questions au pharmacien sur les changements apportés.

Pour en savoir plus, lisez notre article : [Gardez une liste de vos médicaments](#) (en anglais seulement).  
[www.safemedicationuse.ca/tools\\_resources/medication\\_list.html](http://www.safemedicationuse.ca/tools_resources/medication_list.html)

## Conseils pour les professionnels de la santé

Voici quelques façons d'éviter les problèmes de communication lors d'ajustements de dose ou de posologie d'un médicament :

- Encouragez le patient à apporter les flacons de ses médicaments sur ordonnance et sa liste de médicaments lorsqu'il doit consulter un professionnel de la santé.
- Avant de modifier une prescription, vérifiez la teneur du médicament et les directives qui sont inscrites sur la liste du patient et sur le flacon du médicament.
- Revoyez les ajustements de dose avec le patient pour vous assurer qu'il comprend bien les nouvelles directives.
- Donnez au patient les directives d'ajustement de dose ou de posologie par écrit. Si possible, rédigez une nouvelle ordonnance, même si le patient a encore des réserves du médicament.
- Veillez à communiquer ces changements aux autres professionnels de la santé. Dites au patient d'informer sa pharmacie de tout changement à la façon dont il prend son médicament, même si aucun renouvellement n'est nécessaire. Vous pouvez toujours envoyer une copie de l'ordonnance à la pharmacie par télécopieur, en précisant « À titre informatif seulement ».
- Aidez le patient à mettre à jour sa liste de médicaments.

<sup>1</sup> Note du rédacteur : Cette déclaration porte aussi à réfléchir sur le manque de clarté des directives posologiques, notamment le nombre de capsules que la consommatrice devait prendre chaque jour. Cela dit, nous ne connaissons pas tous les détails de cet accident. La consommatrice avait peut-être reçu des directives précises lui indiquant quand passer de trois à quatre capsules par jour. Cependant, cette situation souligne l'importance d'une bonne communication et d'une surveillance adéquate lors d'un ajustement posologique.